

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1328

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Blin, M. Emmanuel Maquet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Cinieri, Mme Boëlle, M. Aubert, M. Pauget, M. Di Filippo, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Parigi et Mme Tabarot

-----

**AVANT L'ARTICLE 13**

À la fin de l'intitulé du Chapitre III, substituer aux mots :

« l'égalité entre les femmes et les hommes »

les mots :

« la dignité de la personne humaine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le respect de la dignité de la personne humaine permet d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes tout en s'assurant d'un respect de la condition de tout être humain, quel qu'il soit.

Il semble dès lors préférable de retenir cette formule qui offre une plus grande clarté et couvre une plus grande réalité.